



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 08 décembre à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, Mme Arlette CHAPELLON Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M Bruno SAMUEL, M Vincent VILLE, Christian SOUVIGNET et Mme Céline FAURE.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M Joseph BUGNAZET qui avait donné pouvoir à M André MOLLE
M Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
M Benjamin FOULTIER qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
M Patrice FRANÇON qui avait donné pouvoir à M Alain MONDON

Absent excusé :

Mme Maryline MOUNIER

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire remercie le public et les agents des services administratifs pour leur présence.

Il remercie tout particulièrement Monsieur Bruno SAMUEL, qui assiste à son dernier conseil municipal en tant que DGS de la commune. M SAMUEL a dû participer à près de 240 conseils au cours de ces années au service de la population. Il précise qu'il n'est pas facile d'être DGS car vous devez vous adapter en permanence aux différentes équipes et aux missions. Monsieur le Maire souligne que Monsieur SAMUEL lui a tout appris et qu'il lui doit beaucoup. Il a su faire preuve de patience et d'écoute à son égard.

Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour Monsieur Jean FERNANDES qui a perdu son papa pendant les animations du Téléthon et remercie la solidarité de l'équipe municipale qui a pris le relais pour que les manifestations puissent avoir lieu.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2022.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

Arrêté n° 2022/ 236 : Portant sur la souscription d'un Acte d'Engagement avec la SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA LOIRE – AUVERGNE. Le contrat de prestations de services se rapportant à la maintenance du matériel s'élève à la somme de 16 960.00 € HT sur 4 ans, soit 4 240.00 € HT par an.

Arrêté n° 2022/239 : Portant sur la souscription d'un avenant n°1 au lot n°3 (charpente bois couverture tuiles) du marché relatif à l'aménagement de la maison de santé avec la SARL PAGES. L'écart introduit par l'avenant n°1 représente une diminution de 22.69 %. L'avenant n°1 représente une moins-value de 21 020.66 € HT suite à l'abandon du bardage bois. Le nouveau montant du marché, après intégration de l'avenant n°1, s'élève à la somme de 71 636.70 € HT.



Arrêté n° 2022/253 : Portant sur la souscription d'un Acte d'Engagement pour chacun des lots n° 1, n°2 et n°4 composants le marché attribué à SMACL ASSURANCES dont la prise d'effet des contrats est fixée au 1er janvier 2023.

Arrêté n° 2022/259 : Portant sur l'approbation d'une déclaration de sous-traitance proposée à la seule initiative de la SAS MALIA TP DEMOLITIONS, titulaire du lot n°1 (démolitions) du marché se rapportant aux travaux d'aménagement du centre-bourg, secteur nord, au bénéfice de la SAS CHANON MAÇONNERIE, 43200 YSSINGEAUX pour un montant maximum de 14 640.00 € HT.

Arrêté n° 2022/260 : Portant sur l'approbation d'une déclaration de sous-traitance proposée à la seule initiative de la SAS MALIA TP DEMOLITIONS, titulaire du lot n°1 (démolitions) du marché se rapportant aux travaux d'aménagement du centre-bourg, secteur nord, au bénéfice de la SAS MONISTROL FAÇADES, 43120 MONISTROL SUR LOIRE pour un montant maximum de 35 390.00 € HT.

3) AFFAIRES FINANCIERES

- **Décision modificative n°1 du budget communal, maison santé 2022**

Monsieur le Maire indique que la décision modificative du budget communal, qui sera évoquée par Madame SOUBEYRAN, présente un solde de + 52 600€, ce qui indique que la commune a moins dépensé que prévu et que les dépenses ont été maîtrisées.

Concernant la décision modificative de la maison de santé, Monsieur le Maire indique l'absence de modification des crédits et précise que la régularisation des ventes et locations interviendront en 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** ces décisions modificatives.

- **Révision des tarifs communaux 2023**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs communaux suivants :

- Repas portage à domicile 8,00 € le repas au 1er janvier 2023
- Loyer appartement, M. Vercasson 423,13 € mensuel au 1er janvier 2023
- Location salle animation Malmont 320€ au 1er novembre 2023
- Dénéigement effectué par les agriculteurs 67€ de l'heure au 1er janvier 2023

- **Indemnités de fonction Maire-Adjoint-Conseillers Municipaux Délégués**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** de fixer les indemnités des élus à compter du 1er janvier 2023 sur la base de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique et **PRECISE** que ces indemnités de fonction seront payées mensuellement et qu'elles subiront les changements en cas de majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités

- **Subvention exceptionnelle Just'Gym**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDE D'ALLOUER** à l'Association Just'Gym une subvention exceptionnelle de 655.90€ correspondant à l'acquisition d'une sono portable pour la salle polyvalente et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

- **Contrat location orthophoniste**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la reconduction pour une durée d'un an à compter du 1 février 2023 de la location du local situé au Pôle Social du bâtiment de la mairie comprenant un bureau et une salle d'attente à Madame Céline CHAPELON pour exercer son activité professionnelle d'orthophoniste. **FIXE** à 120,00 € le montant du loyer mensuel toutes charges comprises et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le contrat de location avec Madame Céline CHAPELON.

4) DOTATION D'EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX 2023

- **Programme voirie 2023**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'opération relative au programme de voirie 2023 sur les tronçons : la Pierre du Loup, la Sagne de Malmont, l'impasse du Parc Riopaille et la rue des Frères ainsi que le plan de financement pour un montant de 139 000€ HT, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de formuler une demande d'aide auprès de M. Le Préfet de la Haute-Loire au titre de la DETR 2023 dans le cadre de l'AXE 2 : Attractivité et développement des territoires, Fiche N°9 « Création et réparation de la voirie communale » d'un montant de 41 700,00€ HT et de signer tous les documents nécessaires à cette opération

5) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE SEMÈNE

- **Convention de mise à disposition de terrains communaux pour l'aménagement du Sambalou (phase 2)**

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la stratégie de développement touristique « Territoire d'excellence Pleine Nature », il est prévu l'aménagement du Sambalou. Il s'agit de l'opération de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou par la Communauté de Communes Loire-Semène. Les travaux porteront sur la découverte du réseau pour la continuité écologique du cours d'eau pris en charge par la CCLS ainsi qu'un volet touristique avec la commune et la CCLS.

Afin de mener à bien cette opération, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de terrains pour l'aménagement des berges du Sambalou.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de mise à disposition de terrains communaux pour la création de l'aménagement du Sambalou (phase 2).

- **Convention Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de la Communauté de Communes « Loire Semène » avait approuvé l'extension de ses compétences à l'assainissement (comprenant l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales) à compter du 1er janvier 2018. Monsieur le Maire présente une nouvelle convention de gestion à intervenir entre la Commune et la CCLS à compter du 1er janvier 2023 pour une période 10 mois pour compensation annuelle proratisée de 19 258,33 €. Le lancement d'une nouvelle consultation jusqu'en 2025 aura lieu ensuite afin de prévoir à terme un contrat plus important pour la gestion de toutes les stations et réseaux de la CCLS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de gestion de la compétence d'assainissement à intervenir avec la Communauté de Communes Loire-Semène à compter du 1er janvier 2023 pour une période de 10 mois.

6) PERSONNEL COMMUNAL

- **Poste rédacteur Maison France Services**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de Rédacteur Territorial suite à la réussite au concours d'un agent à temps non complet. Le poste sera affecté à la maison France Service avec une nomination effective au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** de porter à compter du 1er janvier 2023, de 28 heures à 30 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de Rédacteur, **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants et de **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

- **Renouvellement contrat Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire indique que le contrat d'un agent arrive à son terme à l'agence postale, il est proposé de renouveler celui-ci pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, l'agent donnant satisfaction.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le renouvellement de ce contrat.

- **Fin contrat aidé**

Monsieur le Maire indique que le contrat aidé d'un agent au service technique arrive à son terme en fin d'année. N'ayant pas la possibilité de renouveler ce contrat faute de crédits suffisants, il est donc proposé d'établir un contrat de 6 mois pour combler le déficit d'agent aux services techniques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** d'établir un contrat de 6 mois affecté aux services techniques.

- **Recrutement service technique**

Monsieur le Maire indique qu'en complément du point précédent il est proposé de lancer une procédure de recrutement afin de compléter l'équipe technique, les compétences recherchées s'orientent sur un profil d'électricien pour l'entretien des bâtiments.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le lancement de la procédure de recrutement.

- **Révision du RIFSEEP**

Monsieur le maire précise que le régime indemnitaire de la Commune de SAINT-JUST-MALMONT se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la révision du RIFSEEP tel que présenté ci-dessus avec l'IFSE et le C.I à effet rétroactif au 1er décembre 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes administratifs nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente révision du régime indemnitaire.

- **Temps de travail**

Monsieur le Maire informe que la loi du 6 août 2019 (article 47) supprime le fondement législatif des régimes dérogatoires à la durée légale du travail de 1607 heures (35 heures par semaine) dans la Fonction Publique Territoriale. Il convient donc de se mettre en conformité et de définir les règles relatives au temps de travail et à l'organisation qui en découle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** les nouvelles règles ainsi définies qui entreront en vigueur après l'avis du Comité Technique et l'approbation par le Conseil Municipal.

- **Avenant contrat assurance statutaire Sofaxis**

Monsieur le Maire indique que la commune bénéficie d'un contrat de groupe par le biais du CDG43 avec SOFAXIS. Suite aux évolutions durant les 2 premières années de vie du contrat, l'assureur se voit dans l'obligation d'augmenter la participation des collectivités. Pour Saint Just Malmont qui est la commune la moins impactée, le taux passe de 4.01% à 4.21% au 1^{er} janvier 2023, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 2 000€. Cette assurance permet à la commune d'être remboursée lors d'arrêt maladie (AT, malade ordinaire, logue maladie, décès...)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant au contrat d'assurance statutaire SOFAXIS.

- **Bons d'achats agents communaux**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution pour l'année 2022 pour les agents titulaires à temps complet 300 € de bons d'achats à utiliser chez les commerçants du Centre Bourg (ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail et de présence), **PRECISE** que ces bons d'achats devront être utilisés impérativement avant le 30 juin 2023.

- **Cadeaux départs en retraite agents**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** d'offrir aux 4 agents, ayant fait valoir leur droit à la retraite, un coffret cadeau individuel de 3 jours d'évasion d'une valeur de 229,90€ chacun à l'Espace Culturel du Centre Leclerc de Firminy et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de procéder au règlement de cette dépense.

7) AFFAIRES FONCIERES

- **Parking Rue des Frères**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a réalisé une aire de stationnement de 4 places derrière l'espace culturel « Le Cercle », située rue des Frères, sur une partie de la parcelle cadastrée AS n°66 appartenant à l'Association dite Comité Saint Pierre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la cession à titre gratuit au profit de la commune de l'Association Comité St Pierre, d'une parcelle de terrain d'une surface de 58 m² pour la réalisation d'un espace de stationnement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en lien avec la cession précitée ainsi que le règlement des frais de modification des parcelles du cabinet de Géomètre expert CMAGéom et les frais de notaires correspondants.

- **Voirie La Sagne de Malmont**

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de régulariser le tracé de la voie communale à La Sagne de Malmont sur la commune de Saint Just Malmont et qui concerne deux parcelles appartenant aux époux ROUCHON

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** les cessions à titre gratuit au profit de la commune des surfaces nécessaires à la régularisation de la voie communale de La Sagne à Malmont telles qu'elles ont été présentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés en lien avec les cessions précitées ainsi que le règlement des frais de modification des parcelles du cabinet de Géomètre expert CMAGéom et les frais de notaires correspondants.

- **Bornage maison de santé**

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission a été confiée au Cabinet CHALAYE, Géomètre Expert, afin d'établir les états de descriptif de division et de répartition des charges de la Maison de Santé. Puis précise que dans ce cadre il convient d'effectuer une modification de la parcelle cadastrée AS n°30 sur laquelle est construite la Maison de Santé afin que cette dernière soit bien dissociée du bâtiment abritant l'ADMR et la Maison du Combattant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la modification parcellaire de la parcelle cadastrée section AS n°30 permettant de dissocier les 2 bâtiments communaux de la Maison de Santé et de celui de l'ADMR/Maison du Combattant, **PRECISE** que les cours extérieures seront rattachées au bâtiment de la Maison de Santé et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier ainsi que l'acte notarié

8) EXTENSION BASSE TENSION NICOSIA-GENEST AU VILLAGE DE LA ROCHE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'avant-projet d'extension Basse Tension et confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTELOIRE, auquel la commune est adhérente, **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à : 470 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme au Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay et **INSCRIT** à cet effet la somme de : 470 € au budget.

9) TRANSPORT SCOLAIRE

- **Avenant n°1 à la convention d'organisation**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'organisation à la gestion du transport scolaire sur lignes régulières qui prévoit notamment le reversement de la participation des familles à la Région Auvergne-Rhône-Alpes à compter de l'année scolaire 2022/2023 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que toutes les autres pièces nécessaires

- **Validation schéma de transport service 205.02**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est organisatrice secondaire pour le transport scolaire du service 205.02 effectué par les Autocars Jaccon et qu'il convient de valider le schéma de transport pour ce service pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le schéma de transport tel qu'il est présenté pour le service 205.02 pour l'année scolaire 2022/2023 et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer les bons de commande correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à cet objet

- **Convention financement arrêts routiers autocars Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire rappelle que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes des abris-voyageurs à l'usage de leurs administrés. Ces abris sont fournis et posés par la Région.

Monsieur le Maire expose que 3 sites sont proposés pour recevoir un nouvel abri :

- Les Grangers (en remplacement de celui du Département de la Haute-Loire)
- Lieudit Lherbret sur la plateforme aménagée
- Rue Chanoine Paulin au village de Malmont

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la fourniture et la pose de 3 abris-voyageurs sur la commune et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

10) COMPTE RENDU REUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Adjoint au sport et aux associations, Monsieur Jean FERNANDES :

Monsieur Jean FERNANDES fait le bilan du Téléthon avec 241 repas, 195 marcheurs, 6 778.34€ de bénéfiques + 580€ de don de l'association Timothé petit cœur. Il remercie les membres de sa commission qui ont su gérer en son absence ainsi que toutes les personnes qui ont pris part à la manifestation.

Adjoint aux bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies, Monsieur André MOLLE:

Monsieur André MOLLE fait le point sur :

- Rue du Nord : démolitions et nettoyage terminés, mise en place des contreforts avec une fin de travaux en janvier qui sera suivie des espaces verts
- Isolation phonique du restaurant scolaire aux vacances de la Toussaint
- Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse du foot
- 2^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage publique début 2023

Adjoint l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :

Monsieur Alain MONDON fait le comparatif des demandes d'urbanisme depuis 2020, à savoir :

ANNEE	DIA	CU	DP	PC	PA	AT
2020	63	107	93	33	2	2
2021	105	131	126	62	0	10
2022	70	100	121	20	5	3

La prochaine commission urbanisme aura lieu le 15/12/2022 à 19h.

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

Madame Odile PRADIER fait le point sur :

- L'expo de tableaux de Mme Dancette est visible salle du Conseil
- 1 573kg ont été donnés lors de la collecte de la banque alimentaire
- Une nouvelle famille Ukrainienne (couple + 2 enfants), aide administrative, alphabétisation par le frère Célarier, visite des différentes structures, don d'une télé ainsi que des vêtements et des jouets
- Animation marché de Noël le 11/12
- Inscription pour la plus belle décoration de Noël jusqu'au 31/12
- Spectacle de ventriloque le 17/12
- Vœux à la population le 07/01/2023 à 19h au Cercle
- Vœux aux personnels le 21/01/2023
- Commission culture prévue en janvier 2023

Adjointe aux finances et personnel communal, Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN :

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN souhaite remercier Monsieur Bruno SAMUEL pour tous ses conseils en finances, sa bienveillance et son soutien.

Adjointe aux affaires scolaires et restaurant scolaire, Madame Christine BONNEFOY :

Madame Christine BONNEFOY fait le point sur :

- Le bilan positif de la société de nettoyage qui intervient dans les écoles au 03/10
- La journée portes ouvertes du restaurant scolaire a réuni une trentaine de familles
- Avant les vacances de fin d'année, le restaurant scolaire proposera un plat de Noël par jour
- Cinéma offert aux enfants le 15/12 avec une dégustation de bûche et des papillotes à la suite de la séance
- Gouté de Noël avec le père Noël à Malmont, porté par l'APE de Malmont et une vente de plats à emporter au profit d'Action Ukraine
- Les inscriptions pour les vacances de Noël ont commencé

Elle termine en remerciant Monsieur Bruno SAMUEL pour son soutien et ses conseils

Adjointe à la Communication et au Numérique, Madame Dominique COLOMB :

Madame Dominique COLOMB informe que :

- La Trame n°49 sera distribuée fin janvier/début février
- Illiwap compte 2 242 abonnés
- Musical's compte 256 adhérents et 18 élèves bénéficient de l'option CHAM gratuitement

Conseiller Municipal Délégué à la sécurité et vidéoprotection, Monsieur Denis SALANON :

Monsieur Denis SALANON indique que les travaux d'extension de la vidéoprotection sont en cours avec 10 caméras remplacées et les nouvelles en fonctionnement, le local de vidéoprotection à Malmont a été fait par les agents des services techniques de la commune.

Conseillère Municipale Déléguée jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Pamela MARODON :

Madame Pamela MARODON indique que

- Reprise des activités CISPD pour les 11-17 ans, programme et inscriptions en ligne
- CMJ 96% de présence, les enfants sont motivés et se mobilisent pour les défilés, téléthon, décoration de cabanes de Noël ...
- 15/12 commission affaires scolaires et jeunesse
- 11/12 fête de l'hiver

Elle termine en remerciant Monsieur Bruno SAMUEL pour son écoute et ses conseils

Tous les élus souhaitent de très belles fêtes de fin d'année.

11) QUESTIONS DIVERSES

Néant

Monsieur Frédéric GIRODET, Maire :

Monsieur le Maire indique que :

- Les témoignages des habitants de Malmont ont été utiles à confondre l'entreprise qui avait arraché la ligne télécom emportant 5 poteaux
- Le projet de gendarmerie avance avec le dépôt d'acte de candidature en préfecture

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année avec vos proches sans oublier de penser aux autres et termine en remerciant l'assemblée pour son assiduité et est très fier d'animer une équipe dynamique.

Monsieur Bruno SAMUEL, Directeur Général des Services, remercie l'assemblée pour tous ces messages. Il a toujours essayé d'être là et de rendre service et rappelle qu'un conseil municipal est une équipe qui réussit quand chacun reste à sa place et respecte le travail des autres. L'équipe actuelle est très présente en commission et sur le terrain, elle est unie et fournit un bon travail. Beaucoup de projets sont en cours et « nous ne sommes rien sans une bonne équipe ». Le public est également remercié pour l'aide apportée lors de commission et durant les élections.

Monsieur SAMUEL est ravi d'avoir un successeur qui amènera du renouveau, une dynamique et laisse la place à Monsieur VILLE. Il termine en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année, « prenez soin de vous ».

Il est 21H30, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Mélanie PICHON	
Odile PRADIER		Jean-Paul MASSARDIER	
Alain MONDON		Chrystelle BERTINELLI	
Christine BONNEFOY		Benjamin FOULTIER	
Joseph BUGNAZET		Emilie MASSARDIER	
Dominique COLOMB		Joël AUROUZE	
Jean FERNANDES		Maryline MOUNIER	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		David CHAUDIER	
André MOLLE		Jean FOURNEL	
Pamela MARODON		Christine GALAMBAUD	
Denis SALANON		Christophe PIOT	
Anne VINSON		Maguy FOULTIER	
Véronique MAURIN		Patrice FRANÇON	
Arlette CHAPELLON			